



**A l'issue de la seconde :
Famille des Métiers de la Gestion Administration
Transport Logistique**

Bac Pro • 3 ans

OTM



LYCÉE POLYVALENT
ELISA LEMONNIER
DOUAI

Organisation du Transport de Marchandises

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de ce bac pro participe à l'organisation, à la mise en oeuvre et au suivi des opérations du transport de marchandises, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport (terrestre, aérien, maritime). Il assure les prestations qui y sont associées : étude de marché, organisation du transit, du dédouanement et du stockage. Il prépare les dossiers de transport et de douane, vérifie les documents comptables et de synthèse.

Il peut participer à la prospection commerciale, suivre le règlement des factures, participer à la réalisation d'activités logistiques liées aux flux de marchandises, prévenir les litiges et participer à leur règlement. Il est amené à utiliser différentes ressources et des outils d'exploitation numériques.

L'environnement de l'emploi est soumis à l'internationalisation des échanges, d'où la nécessité de pratiquer une langue étrangère.

LES DÉBOUCHÉS

Le jeune diplômé peut travailler dans une entreprise de transport de marchandises générales, de transports spécialisés (transport sous température dirigée, de marchandises dangereuses, transport exceptionnel, transport de fonds, etc.) ; dans une entreprise de location de véhicules industriels, de déménagement, d'organisation de transports terrestres et multimodaux, ou chez un commissionnaire en douane. Il peut également exercer son activité dans la fonction transport des entreprises industrielles et commerciales. Il existe aussi des formations en écoles spécialisées du transport et de la logistique (AFTRAL, Promotrans).

LA FILIÈRE

- Le BAC PRO se prépare en 3 ans
- L'année de 2nde OTM est commune au 2nde AGORA et de 2nde LOG Il s'agit de la famille de métiers GATL.
- L'enseignement technique représente environ 60 % de la formation.
- Les matières générales (français, mathématiques, langues vivantes etc.) complètent les connaissances techniques.
- Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), au total 22 semaines sur 3 ans sont obligatoires et visent à assurer une découverte des différents métiers et une première expérience sur le terrain.
- L'enseignement des matières professionnelles se déroule en groupe de 18 élèves maximum.

LA POURSUITE D'ÉTUDE

- BTS Gestion Transport Logistique Associés
- BUT Management Logistique Transport
- BUT Transport Routier
- Licence Pro Transport Logistique
- Licence Pro Transport aérien ou Transport maritime
- Master
- CAP conducteur routier en 1 an
- Ecole Capitainerie BTS fluvial Gennevilliers
- Préparation concours des douanes
- Entrée dans la vie active.
- Entrée en Formation Conducteur SNCF

LE CONTENU DE LA FORMATION

Matières générales	Horaire hebdo 1 ^{ère} année	Horaire hebdo 2 ^{ème} année	Horaire hebdo 3 ^{ème} année
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	3,5 heures	3 heures	3 heures
Mathématiques	1,5 heures	2 heures	1,5 heures
Langues vivantes	2 heures	2 heures	2 heures
Arts appliqués	1 heure	1 heure	1 heure
Éducation physique et sportive	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Accompagnement personnalisé	3 heures	3 heures	3,5 heures
Total hebdomadaire	13,5 heures	13,5 heures	13,5 heures

Matières professionnelles	Horaire hebdo 1 ^{ère} année	Horaire hebdo 2 ^{ème} année	Horaire hebdo 3 ^{ème} année
Enseignements professionnels	11 heures	9,5 heures	10 heures
Économie-gestion	1 heure	1 heure	1 heure
Prévention, santé, environnement	1 heure	1 heure	1 heure
Enseignement en co-intervention (mathématiques)	1 heure	0,5 heure	0,5 heure
Enseignement en co-intervention (français)	1 heure	1 heure	0,5 heure
Réalisation d'un chef d'œuvre	—	2 heures	2 heures
Total hebdomadaire	15 heures	15 heures	15 heures



Examen

Annexe IV b Règlement d'examen

Spécialité : ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES			Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle	Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
E1 Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Économie-droit *	U11	2	Ponctuel écrit CCF	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
	Sous-épreuve E12 : Mathématiques *	U12						1
E2 Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	U2	5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 Pratiques professionnelles liées aux opérations et activités de transport Sous-épreuve E31 : Mise en œuvre et suivi d'opérations de transport	U 31	4	CCF 1 situation d'évaluation CCF 2 situations d'évaluation Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel oral	30 min	CCF	
	Sous-épreuve E32 : Contribution à l'amélioration de l'activité de transport	U32			4	Ponctuel oral	50 min	CCF
	Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement *	U33			1	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 Épreuves de langues vivantes Sous-épreuve E41 Langue vivante 1 *	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
	Sous-épreuve E42 Langue vivante 2 *	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique Sous-épreuve E51 : Français *	U51	2,5	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
	Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique *	U52		2,5		2 h		Ponctuel écrit
E6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques *	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive *	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) *	UF1 UF2							

(1) Dont 5 minutes de préparation
(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.